

11 rue Marmontel - 63000 Clermont-Ferrand  
tél. 04 73 93 79 30 - Mèl. groupe.cimade63@club-internet.fr  
http://cimade63.blogg.org - http://www.cimade.org

La Cimade  
L'humanité passe par l'autre

## L'ACTU LOCALE

### SOUTIEN à SALEMA BOULAZHAR

La cimade avait aidé Salema et sa sœur pour leur demande de titre de séjour qui leur a été refusé par la suite. Arrêtée puis retenue en vu de son expulsion, elle a reçu le soutien de ses profs et camarades ainsi que des associations et de RESF. Une grande campagne s'est mise en place, beaucoup d'élus et de citoyens ont été sollicités et sont intervenus.

Si cette mobilisation fait vivre encore la flamme de l'entraide humaine et de la Fraternité, elle n'a malheureusement pas fait plier le Préfet.

Lors de son Assemblée Générale du 6 février, le groupe cimade 63 a voté à l'unanimité une motion de soutien à Salema et à tous les expulsés, extrait :

*"Le groupe local Cimade63 ne peut se satisfaire de la solution mise en œuvre pour Salima et sa sœur. Nous ne souhaitons pas voir se généraliser le renvoi dans le pays d'origine pour l'obtention d'un visa long séjour quand les circonstances justifient un maintien sur le territoire."*

### PROJET de LOI BESSON :

Le groupe cimade 63 exprime son inquiétude quant au projet de loi de M.Besson; Celui préparerait le rallongement de la durée légale de rétention, l'extension de la notion de Zone d'Attente, le bannissement en plus de l'expulsion et la mise en place d'un titre de séjour à point.

### BILAN 2009 de la cimade 63

Lors de l'AG, le groupe a fait son bilan de l'année 2009. Qu'en retenir ? :

- Une hausse du nombre de personnes aidées avec le même nombre d'heure de permanences. Donc une **dégradation de la situation administrative des étrangers**, notamment due à la réforme Hortefeux de 2007 qui porte atteinte au droit de vivre en famille.
- Une régionalisation de la demande d'asile sans anticipation des besoins, d'où des tensions sociales permanentes (manque d'hébergement, non prise en charge du train pour aller à l'OFPRA...).

[les textes de l'AG en ligne \(cliquez\) !](#)  
[la cimade dans la presse](#)

***C'est décidé,  
Je soutiens !***

**Manifestation  
virtuelle contre la  
double violence**

Du 10 février au 28 mars, manifestons ensemble pour mettre fin à la double violence. Pour participer à la marche virtuelle, inscrivez vous. Cette manifestation virtuelle sera le fil rouge de la campagne **Ni une ni deux**. Vous serez ensuite informés des actions d'interpellation des élus locaux, parlementaires et pouvoirs publics et invités à y participer.



**Le SITE** (cliquez) !!!

### Action à venir



## CERCLE de SILENCE

JEUDI 18 FEVRIER

18h30 PLACE de JAUDE

CONTRE LA LOGIQUE D'ENFERMEMENT et D'EXPULSION

# Actu Nationale

## Droit d'asile -Huit associations demandent au Conseil d'Etat d'invalider la liste des pays d'origine « sûrs », incompatible avec le droit communautaire

Le 28 janvier 2010 - Huit associations (1) ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour obtenir l'annulation de la décision révisant la liste des pays d'origine « sûrs ». Compte tenu des conséquences graves qui en découlent pour les demandeurs d'asile, elles ont également demandé la suspension immédiate et provisoire de l'application de cette liste. **Le juge des référés a décidé de convoquer une audience le 25 février 2010 au cours de laquelle sera examinée cette requête.**

Dans leur requête, les associations font valoir que la décision du Conseil d'administration de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, (OFPRA) entrée en vigueur le 3 décembre 2009 n'est pas conforme à la directive européenne relative aux procédures d'asile.

Les associations démontrent aussi que la **Turquie, la Serbie et l'Arménie**, derniers pays ajoutés à cette liste, **ne répondent pas aux critères de respect des droits humains** posés par le droit communautaire. Elles demandent de plus au Conseil d'Etat de constater que la situation des quatorze autres Etats figurant toujours sur la liste n'est pas davantage conforme aux exigences communautaires.

**Les associations restent par principe opposées à la notion même de pays d'origine « sûr »** car elle est contraire au principe de non discrimination en raison de la nationalité, pourtant énoncé par la convention relative au statut des réfugiés.

Depuis le 30 juin 2005 - première décision du CA de l'OFPRA -, l'établissement de la liste française des pays d'origine « sûrs » répond à des logiques totalement déconnectées du besoin de protection des demandeurs d'asile :

>**diminuer le nombre de demandes** en dissuadant : les pays d'origine « sûrs » sont toujours choisis parmi les premières nationalités sollicitant l'asile ;

>**réduire le délai moyen d'instruction** à l'OFPRA : conduit en **procédure « prioritaire »**, ce délai est six fois plus court puisque limité à 15 jours (réception, étude du dossier, entretien et prise de décision) ;

>**réduire le temps de séjour** en France des demandeurs au mépris des garanties les plus fondamentales : le dépôt d'un recours devant la Cour nationale du droit d'asile ne protège pas les demandeurs d'un renvoi forcé vers leur pays d'origine, et ce avant même que la Cour ait pu rendre une décision sur les craintes de la personne en cas de renvoi dans son pays ;

>**faire des économies** : les ressortissants des pays d'origine « sûrs » sont exclus des centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et ne peuvent bénéficier, mais avec beaucoup de difficultés, que de l'allocation temporaire d'attente (ATA) pendant l'examen de leur demande à l'OFPRA.

# Agenda

**Jeudi 18 février 18h30**

Cercle de Silence

**Mardi 2 mars 18h30** réunion de groupe

**Mercredi 3 mars 18h** réunion du collectif des amoureux

**Mardi 9 mars 18h30**

conférence avec l'UNEF

**Jeudi 18 Mars 18h30** Cercle de Silence **20h30** Projection au RIO

**Mercredi 31 mars 18h** café migrant

## REFLEXION

Pour légitimer son action, le gouvernement déploie des trésors de manipulation et des arguments de fausse bonne foi.

**"Faire respecter la loi"** Ainsi, la chasse aux sans-papiers est légitimée par un argument legaliste qui consiste à dire : « En France, il y a des lois, on ne peut tolérer le maintien sur le territoire d'individus qui n'ont pas demandé et/ou pas reçu l'autorisation d'y séjourner ». Cet argument occulte toute la complexité des situations humaines et obère le devoir de dignité qu'une société démocratique doit à tout individu.

**"Sauver des vies"** La mise en place de moyens militaires et policiers aux frontières de l'Europe est légitimé par la dangerosité de la traversée : « Voyez tous ces morts sur les routes des migrations, il faut les empêcher de partir pour les empêcher de mourir ! » Bel exemple de cynisme. Il ne faut pas faire de hautes études pour comprendre que pour endiguer un phénomène il faut s'attaquer aux causes qui lui donnent naissance et non aux conséquences que ce phénomène engendre. Or les causes des migrations sont essentiellement liées à des conditions de vie devenues insupportables

**"Lutter contre l'esclavage moderne"**

Les mots ne sont pas assez durs pour désigner les passeurs. Le gouvernement nous présente son action comme étant une lutte contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains. L'idée qu'il tente ainsi de faire passer est que les migrations illégales sont le seul fait des réseaux mafieux. On s'attendrait alors à un peu de compassion, de solidarité et d'entraide avec les victimes. Mais non, les victimes sont enfermées et expulsées. L'argument est absurde, mais il est avancé sans complexe.